

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 006-8154/20/BM

■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec l'INRAP relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive pour l'opération d'extension vers le Nord et le Sud du réseau de tramway de Marseille (1ère phase) et la création d'un site de maintenance et de remisage**

MET 20/14720/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a pris la décision de prolonger la ligne T3 du réseau de tramway de Marseille, au Nord jusqu'à Gèze, au Sud jusqu'à La Gaye. Cette première phase d'extension poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun.

Dans le cadre de cette extension projetée, la création d'un centre de remisage de tramway et d'un parking relais sur le site Dromel / Montfuron, ainsi qu'un parking relais sur le site de La Gaye sont également prévus pour répondre aux besoins de remisage et maintenance des rames de tramway nécessaires à l'exploitation du réseau étendu.

Par délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel/Montfuron.

Par délibération n° TRA 021-4616/18/CM du 18 octobre 2018, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la révision de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille première phase et son affectation pour un montant d'opération de 320 millions d'Euros hors taxes dont 240 millions d'euros hors taxes d'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020

Par délibération n°TRA 004-5365/19/BM du 28 février 2019, le bureau de la Métropole a approuvé le lancement de l'enquête publique et a autorisé, Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

Par délibération n° TRA 003-7320/19/BM du 19 décembre 2019, le bureau de la Métropole a approuvé la convention n°D127087 portant sur la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive pour l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille (phase 1) vers le nord jusqu'au boulevard Capitaine Gèze et au sud jusqu'à la Gaye conclue avec l'INRAP.

La convention conclue avec l'INRAP définissait les modalités de réalisation de la première tranche des diagnostics archéologiques.

Il y a lieu d'établir un avenant n°1 à ladite convention afin de définir les modalités techniques d'intervention de la seconde tranche relative à la réalisation des sondages et de surveillances archéologiques pour le projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du Patrimoine ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant le programme de l'opération d'extensions du réseau de tramway au Nord et au Sud, ainsi que la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel-Montfuron ;
- La délibération n° TRA 003-7320/19/BM du 19 décembre 2019 du Bureau de la Métropole approuvant la convention n° D127087 portant sur la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive pour l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille (phase 1) vers le nord jusqu'au boulevard Capitaine Gèze et au sud jusqu'à la Gaye ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'arrêté n°209 du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 10 janvier 2019 prescrivant la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur le périmètre du projet ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 28 juillet 2020.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'une convention n° D127087 a été conclue avec l'INRAP relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive pour l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille (phase 1) vers le nord jusqu'au boulevard Capitaine Gèze et au sud jusqu'à la Gaye. Qu'il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention idoine avec l'INRAP.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention conclue avec l'INRAP relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique sur l'emprise du projet de réalisation des extensions Nord et Sud du tramway de Marseille, première phase.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL